



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Monsieur le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 11 mars 2023.

Document affiché en mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 16 mars 2023.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (https://www.telerecours.fr)



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Market

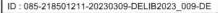
Secrétaire de séance : ROY Thierry

<u>OBJET 2023-008 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023</u>

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2023 a été transmis via l'application « Pleiade » le 3 mars 2023 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de Le Langon.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2023.

Le Maire Alain BIENVENU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

OBJET 2023-009 - BUDGET PRINCIPAL: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

XIIII

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire Alain BIENVENU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

<u>OBJET 2023-010 – BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022</u>

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Madame Anne AIME est désignée Présidente de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 803 531,36 € Recettes : 924 434,76 €

> Soit un excédent 2022 de : 120 903,40 € Excédent 2021 reporté : 238 158,13 € Résultat cumulé : 359 061,53 €

Section d'investissement

Dépenses : 420 553,26 € Recettes : 653 407,72 €

Soit un excédent 2022 de : 232 854,46 € Déficit 2021 reporté : 265 852,63 € Résultat investissement : - 32 998,17 € Restes à réaliser dépenses : 254 442,91 € Restes à réaliser recette : 191 065,70 € Résultat cumulé : - 96 375,38 €

RESULTAT DE L'EXCERCICE : 353 757,86 € RESULTAT REEL DE CLOTURE : 262 686,15 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 dressé par Monsieur le Maire.

Le Maire Alain BIENVENU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

<u>Pouvoirs</u>: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

<u>OBJET 2023-011 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2022</u>

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022;

Statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2022;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2022 :

Un excédent de fonctionnement de 359 061,53 €

Selon le détail ci-après :

Résultat de l'exercice 2022 : 120 903,40 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : 238 158,13 €

Résultat cumulé à affecter en fonctionnement : 359 061,53 €

Un déficit d'investissement de 96 375,38 €

Selon le détail ci-après :

Résultat de l'exercice 2022 : 232 854,46 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : - 265 852,63 €

Restes à réaliser en dépenses : 254 442,91 €

Restes à réaliser en recettes : 191 065,70 €

Résultat cumulé à affecter en investissement : -96 375,38€

Décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

Report en fonctionnement (RFoo2)

262 686,15 €

Affectation en réserves (RI1068)

96 375,38 €

Report en investissement (DIoo1)

- 32 998,17€

Le Maire Alain BIENVENU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

<u>OBJET 2023-012 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF</u> 2023

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, l'état annuel des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de l'année 2022 a été communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2023 tel que proposé ci-après :

Section de Fonctionnement

1 067 987,00 €

Dépenses		
011	Charges à caractère général	304 090,00 €
012	Charges de personnel	420 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	116 779,00 €
66	Charges financières	33 054,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Provisions	20,00€
042-68	Dotations aux amortissements	34 500,00 €
022	Dépenses imprévues	9 044,00 €
023	Virement à la section d'investissement	150 000,00 €
Recettes		

cettes		
013	Atténuation de charges	8 500,00 €
70	Produits des services du domaine	34 800,00 €
73	Impôts et taxes	472 000,00 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2023

Reçu en préfecture le 11/03/2023 52LO

364 096,00 €

50 000,00 €

ID: 085-218501211-20230309-DELIB2023_012-DE

74	Dotations, subventions et participations	184 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	105 300,00 €
76	Produits financiers	0,85€
002	Résultat de fonctionnement reporté	262 686,15 €

Section d'Investissement

Op° 24 Cimetière

860 331,00 €

Dépenses

Restes à réaliser		254 442,91 €
001	Déficit d'investissement reporté	32 998,17 €
16	Emprunts et dettes assimilées	119 164,92 €
D	1	
Progra	mme de travaux 2023	
Op° 10	Acquisition de matériel et mobilier	15 629,00 €
Op° 12	Travaux de bâtiments	24,000,00€

Recettes

Restes à réaliser		191 065,70 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	96 375,38 €
021	Virement de la section de fonctionnement	150 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 389,92 €
16	Emprunts	275 000,00 €
040-28	Amortissements des immobilisations	34 500,00 €

Subventions d'équipement suivant travaux 2023

Op° 14 Travaux de voirie et réseaux

Op° 14 Travaux de voirie et réseaux 80 000,00 €

Le Maire Alain BIENVENU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Monsieur le Maire rappelle que la participation de la Commune aux charges de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association se calcule par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat de l'école publique de la commune.

Les effectifs pris en compte pour la participation 2023, calculée sur les charges de fonctionnement de l'année civile 2022, sont ceux arrêtés au 15 octobre 2022.

Si les charges de fonctionnement 2022 de l'école publique sont sensiblement identiques à celles de l'année précédente, les effectifs des écoles publique et privée ont évolués différemment. Cette modification des effectifs entraine une baisse de la participation au contrat d'association versée en 2023 d'environ 20 000 € par rapport aux années passées.

Monsieur le Maire informe avoir rencontré les représentants de l'OGEC, qui bien qu'ils aient anticipé cette baisse de participation, craignent de rencontrer des difficultés budgétaires. Aussi, ils souhaiteraient qu'exceptionnellement cette année, les effectifs pris en compte pour le calcul de la participation, soient ceux arrêtés au 15 février 2023 en lieu et place de ceux arrêtés au 15 octobre 2022 (nouvelles inscriptions entre ces deux dates).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter cet ordre du jour à la prochaine réunion du Conseil Municipal, laissant ainsi le temps de questionner les services préfectoraux sur la légalité de la demande des représentants de l'OGEC ainsi que d'effectuer les nouveaux calculs. Le conseil municipal pourra ensuite arrêter sa participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph sous contrat d'association en se basant sur les effectifs au 15 octobre 2022 ou au 15 février 2023 le cas échéant.

Après délibération par 14 voix pour et 1 voix contre (Mr CORBIN), le Conseil Municipal décide de reporter cet ordre du jour.

Le Maire Alain BIENVENU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

OBJET 2023-013 - SUBVENTIONS 2023

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

♣ A l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

√	Coopérative scolaire de Le Langon	1 398 €
\checkmark	Coopérative scolaire de Petosse	720 €
✓	Ecole privée Saint Joseph	4 000 €
V	Amicale des sapeurs-pompiers des Colliberts	100€
\checkmark	MRF Saint Gilles Croix de Vie	50 €
\checkmark	MFR Saint Michel en L'Herm	50 €
\checkmark	BTP CFA Vendée	100 €
✓	CAUE Vendée	40€

♣ A l'article 657362 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics – CCAS

✓ CCAS Le Langon

4 000 €

Le Maire Alain BIENVENU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs : COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

OBJET 2023-014 - SYDEV - CONVENTION N° 2022.ECL.0790 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE - RUE DES ROCHES

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention avec le Sydev portant sur l'éclairage de la rue des Roches.

Convention	Objet	Montant total HT	Participation de la Commune	
2022.ECL.0790	Rénovation éclairage public	irage public 45 905,00 €		
	Total	45 905,00 €	32 134,00 €	

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable aux travaux d'éclairage de la rue des Roches.
- ♣ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n° 2022.ECL.0790.

Le Maire Alain BIENVENU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

<u>OBJET 2023-015 – CAFE TABAC RESTAURANT 2 RUE JULES FERRY:</u> PRISE EN CHARGE DE LA CAROTTE « TABAC »

Monsieur le Maire rappelle qu'un bureau de tabac a l'obligation d'afficher une enseigne traditionnelle appelée « carotte ».

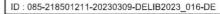
Pendant la période de fermeture du café tabac restaurant 2 rue Jules Ferry, la carotte présente sur la façade dudit commerce a été arrachée. L'auteur des faits ne s'est pas fait connaître.

Monsieur JOLIBERT Didier et Madame JOLIBERT Sophie, gérants du café tabac restaurant sis 2 rue Jules Ferry ont acheté une carotte tabac d'occasion pour un montant de 200€.

Cette carotte faisant partie du fonds de commerce du café tabac restaurant sis 2 rue Jules Ferry acquis par la commune en 2018, il convient de rembourser à Monsieur JOLIBERT Didier et Madame JOLIBERT Sophie, leur achat, soit 200 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 200 € à Monsieur JOLIBERT Didier et Madame JOLIBERT Sophie pour l'achat de la carotte tabac d'occasion.

Le Maire Alain BIENVENU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

Présents: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

OBJET 2023-016 - MISE A DISPOSITION DU GARAGE SITUE SUR LA PARCELLE AM 546

Pour cet ordre du jour, Monsieur Alain BIENVENU – Maire de Le Langon s'est retiré.

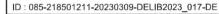
La commune a acquis en 2019 le bien situé 1 Place des Anciens Combattants en vue de créer un salon de coiffure. L'ensemble immobilier était constitué d'une maison d'habitation et d'un garage situé sur la parcelle nouvellement cadastrée AM 546.

Madame Anne AIME informe que Monsieur Alain BIENVENU souhaite temporairement utiliser à des fins personnelles le garage.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte de mettre à disposition de Monsieur Alain BIENVENU le garage situé sur la parcelle cadastrée AM 546 jusqu'au 31 décembre 2023.
- Fixe le loyer mensuel à 45 euros.
- Autorise Madame Anne AIME à signer la convention de mise à disposition dudit garage.

Le Maire Alain BIENVENU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

OBJET 2023-017 - BUDGET LOTISSEMENT: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Myster

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire Alain BIENVENU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

Présents: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude. ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

OBJET 2023-018 - BUDGET LOTISSEMENT - APPROBATION DU **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Madame Anne AIME est désignée Présidente de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 77 044,14 € Recettes: 77 044,14 €

> Soit un excédent 2022 de : 0.00 € Excédent 2021 reporté : 27 697.85 € Résultat cumulé : 27 697,85 €

Section d'investissement

Dépenses : 77 044,14 € Recettes: 77 044,14 €

Soit un excédent 2022 de : 0.00 € Déficit 2021 reporté : 77 044,14 € Résultat investissement : - 77 044,14 € Restes à réaliser dépenses : Néant Restes à réaliser recette : Néant Résultat cumulé : - 77 044,14 €

RESULTAT DE L'EXCERCICE : 0,00 € RESULTAT REEL DE CLOTURE : -49 346,29 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 dressé par Monsieur le Maire.

HUM

Le Maire Alain BIENVENU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

<u>OBJET 2023-019 - BUDGET LOTISSEMENT - AFFECTATION DU</u> RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2022;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2022 :

Un excédent de fonctionnement de 27 697,85 €

Selon le détail ci-après :

Résultat de l'exercice 2022 : 0,00 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : 27 697,85 €

Résultat cumulé à affecter : 27 697,85 €

Un déficit d'investissement de 77 044,14 €

Selon le détail ci-après :

Résultat de l'exercice 2022 : 0,00 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : - 77 044,14 €

Résultat cumulé à affecter : - 77 044,14 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

• Report en fonctionnement (RF002)

27 697,85 €

Report en investissement (DIoo1)

-77 044,14 €

Le Maire Alain BIENVENU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

OBJET 2023-020 - BUDGET LOTISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Emprunts et dettes assimilées

Opération d'ordre de transfert entre sections

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2023 tel que proposé ci-après :

Section de	Fonctionnement 104 741	,99€
Dépenses		
011	Charges à caractère générale	27 697,85 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €
Recettes		
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	27 697,85 €
Section d'In	nvestissement 154 088	3,28 €
Dépenses		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €
001	Déficit d'investissement reporté	77 044,14 €

Le Maire Alain BIENVENU

Recettes

16

040

Le Secrétaire Thierry ROY

77 044,14 €

77 044,14 €

ID: 085-218501211-20230309-DELIB2023 021-DE

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 3 mars 2023

<u>Présents</u>: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, JOLLY Nicolas

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne

Secrétaire de séance : ROY Thierry

OBJET 2023-021 – CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ACTIVITE CITOYENNE DANS LE CADRE DE L'OPERATION « LE PERMIS DE CONDUIRE, LEVIER POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES »

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Départements l'attribution des aides en faveur des jeunes en difficultés, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

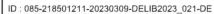
Le Département de la Vendée a ainsi créé depuis le 1^{er} janvier 2005, un Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Ce dispositif est intégré au Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi, voté chaque année par les conseillers départementaux. Il fixe un ensemble d'actions concourant à l'insertion des personnes. Ces mesures ont pour objectif de favoriser le retour à l'emploi des personnes allocataires du RSA et des jeunes du FAJ, en agissant sur les difficultés repérées. Ainsi, sont proposées au public diverses actions à caractère professionnel ou social, mais également des actions destinées à favoriser l'autonomie et la mobilité.

La volonté du Département et des acteurs locaux s'inscrit dans les résolutions de la Commission européenne, qui est de favoriser l'inclusion sociale et de lutter contre la pauvreté.

En effet, l'absence de mobilité et/ou le manque de moyen de locomotion peuvent constituer un frein important à l'insertion professionnelle des jeunes. Ainsi le Département a souhaité mettre en place, en partenariat avec les acteurs locaux, une action spécifique d'aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes en difficultés. Parallèlement, et dans un souci de favoriser leur insertion professionnelle, les jeunes sont sollicités pour réaliser une activité citoyenne d'intérêt social et général auprès d'un organisme à but non lucratif de leur choix. Pour concrétiser cette démarche, les jeunes sont accompagnés par un référent de la Mission Local de leur secteur.

Envoyé en préfecture le 11/03/2023

Reçu en préfecture le 11/03/2023 52LO



C'est dans ce contexte que Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par un jeune langonnais, afin d'effectuer une activité citoyenne auprès des services techniques de la Commune, à raison de 60 heures.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable au projet de convention relative à la réalisation d'une activité citoyenne dans le cadre de l'opération « le permis de conduire, levier pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes »
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Le Maire Alain BIENVENU